



République Française

Département de la Somme

VILLE DE CAMON

***Arrêté portant constitution du Comité Social Territorial
de la commune et du C.C.A.S de Camon***

Le Maire de la Commune de CAMON, Président du C.C.A.S,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le décret 202-571 du 10 mai 2021 relatif au Comité Social Territorial des Collectivités Territoriales et leurs établissements publics,

VU l'arrêté du 9 mars 2022 fixant la date des élections professionnelles au 8 décembre 2022,

VU la délibération du conseil municipal en date du 4 avril 2022 déterminant le nombre de représentants du personnel et le cas échéant, le recueil de l'avis des représentants de la collectivité ou des collectivités en cas de CST commun,

VU le procès-verbal du 8 décembre 2022 et la proclamation des résultats de l'élection du 8 décembre 2022,

ARRETE

ARTICLE 1 : La composition du Comité Social Territorial de la Commune et du C.C.A.S de CAMON s'établit comme suit :

Représentants de la collectivité :

Titulaires :

M. RENAUX Jean-Claude
Mme GUYOT Jeannine
Mme CHATELAIN Nicole

Suppléants :

Mme ROUSSEL Françoise
M. DUPUIS Hubert
M. TORCHY Dany

Représentants du personnel :

Titulaires :

Mme LAURENT-CATELAIN Sabine
M. JEROME Vincent
Mme BRUVIER Claire

Suppléants :

Mme SABY Magali
Mme DUPLOUICH Christelle
M. GONCALVES Nicolas

Fait à CAMON, le 27 janvier 2023

AR n°2023.01.009

Le Maire,
Jean-Claude RENAUX

